

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 3 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DDEES 81 G** Subvention avec convention avec l'association Audace Paris pour la formation et l'accompagnement de cadres demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi d'une subvention à l'association Audace Paris pour l'accompagnement et la formation de cadres demandeurs d'emploi à la création ou reprise d'entreprise ;

Sur le rapport présenté par **M. Christian SAUTTER**, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1er : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association Audace Paris la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 12.000 euros sera versée à l'association Audace Paris - dont le siège social est situé 43, rue de Trévisse 75009 PARIS (numéro de dossier : 2011- 04986, numéro SIMPA : 51142).

Article 3 : La dépense correspondante, soit un montant de 12.000 euros, sera imputée sur la fonction 91, nature 657-4, ligne DF55007 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris de 2011 sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.